

## **Ne pas utiliser le gobie de Kessler ou le gobie à taches noires comme appât**

Irene Kalchhauser, Université de Bâle

**Ces dernières années, deux nouveaux intrus sont apparus dans les eaux suisses : le gobie de Kessler et son cousin, le gobie à taches noires. Ces deux poissons benthiques ont été introduits par inadvertance dans le Rhin à Bâle.**

Tous ceux qui, en ce moment, pêchent au fond du Rhin à Bâle ne manqueront pas de faire la connaissance de deux nouveaux-venus : le gobie de Kessler et le gobie à taches noires. Au premier abord, ils ressemblent à des chabots mais à y regarder de plus près, certaines caractéristiques les trahissent : ainsi, la présence d'une ventouse au niveau des nageoires pelviennes est révélatrice – il s'agit bien d'un gobie invasif originaire de la mer Noire (Figure 1). Le Service de l'environnement et de l'énergie de Bâle-Ville a édité [un dépliant \[...\]](#) pour permettre aux pêcheurs de déterminer l'espèce à laquelle ils ont affaire : S'agit-il d'un gobie de Kessler à large gueule et au corps marron-jaune ? Ou plutôt d'un gobie à taches noires reconnaissable à sa tache noire sur la première nageoire dorsale ? Ou s'agit-il encore d'une des autres espèces de gobie dont l'arrivée en Suisse ne saurait tarder ?

En ce moment, beaucoup d'individus sont noirs et particulièrement visqueux. C'est en effet la saison de reproduction et le noir est la couleur qu'adoptent les mâles pendant cette période. Alors que les femelles prennent le large après avoir attaché les œufs à des surfaces fixes avec des filaments extrêmement résistants, les mâles restent sur place et veillent sur le nid jusqu'à l'éclosion.

Les gobies sont dépourvus de vessie natatoire. Ils vivent sur le fond des cours d'eau et ne sont pas grands migrateurs. C'est très probablement avec les eaux de ballast des navires que, partis du bassin de la mer Noire, ils ont atteint la Baltique, le Danube, le Rhin, la Moselle et même les Grands lacs américains. Ils se plaisent aussi bien en eau douce qu'en eau saumâtre et peuvent constituer des populations très denses dans le Rhin et le Danube (plusieurs individus par mètre carré). [Des chercheurs de l'Université de Bâle \[...\]](#) ont lancé des études pour tenter d'évaluer l'impact que pourra avoir l'arrivée de ces nouveaux prédateurs sur la faune piscicole autochtone.

Les nouveaux-venus n'ont pas encore été observés en amont de la centrale de Rheinfelden. Etant donné que cette installation hydroélectrique constitue le terminus de la navigation commerciale sur le Rhin, il pourrait en rester ainsi à condition que chacun de nous respecte trois règles très simples.

**Règle n° 1 :** Ne jamais rejeter de gobie vivant dans un lac ou cours d'eau.

**Règle n° 2 :** Les gobies ne doivent en aucun cas être utilisés comme poissons d'appât. Il suffit que le bac ou le seau qui les contient se renverse pour qu'ils colonisent un nouveau milieu !

**Règle n° 3 :** Le matériel de pêche et les bateaux doivent être nettoyés et séchés avant de passer d'un côté à un autre d'un seuil ou avant de passer d'un lac ou cours d'eau à un autre. L'eau qui reste au fond d'un bac ou d'un seau peut renfermer des larves indécélables à l'œil nu et une femelle peut très bien avoir fixé ses œufs sous la coque du bateau.

En nettoyant tout votre équipement après utilisation et en attendant qu'il soit sec pour changer de lac ou de cours d'eau, vous permettez non seulement d'empêcher la propagation des

gobies, mais aussi celle d'autres espèces invasives comme la moule zébrée ou d'agents pathogènes comme la Saprolenia.

Vous avez capturé un gobie de Kessler ou un gobie à taches noires alors que vous ne pêchiez pas dans le Rhin à Bâle ? Faites-en une photo et déclarez votre capture au service cantonal de surveillance de la pêche.

*Figure 1 : Un coup d'œil sur le ventre suffit à les identifier : la présence d'une « ventouse » formée par la soudure des deux nageoires pelviennes permet de distinguer les gobies des chabots autochtones. Photo : Programme MGU, Université de Bâle.*



Pour en savoir plus sur le problème des invasions biologiques, reportez vous à la [Newsletter 02/2011 de FIBER \[...\]](#).